



Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du Jeudi 21 Juin 2018

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Ordre du Jour :

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 Avril 2018
- 2) Règlement général de la protection des données
- 3) Succession au profit de la commune

FINANCES

- 4) Décision modificative 1 Budget Principal 2018
- 5) Annulation de la subvention au Conseil Départemental : « Travaux de restructuration des écoles – 1ère phase »

RESSOURCES HUMAINES

- 6) Tableau des emplois
- 7) Modification du RIFSEEP

URBANISME

- 8) Biens vacants sans maîtres
- 9) Achat de terrain carrefour Croix St Jacques

EAU / ASSAINISSEMENT

- 10) Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau
- 11) Rapport sur la qualité et le prix des services de l'assainissement

SUBVENTIONS

- 12) Subvention séjours scolaires
- 13) Subvention aux associations

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 Avril 2018

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil municipal du 6 avril 2018 et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de ce compte rendu.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte-Rendu de la séance du 6 Avril 2018.

1) Règlement général de la protection des données

Monsieur le Maire,

RAPPELLE

QUE le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

QUE ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

QUE la délibération de l'ATD24 du 26 Février 2018 relative au règlement général sur la protection des données, prévoit la possibilité, dans le cadre d'une convention spécifique, de mettre à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes.

PROPOSE au Conseil municipal :

- de désigner l'ATD24, délégué mutualisé à la protection des données ;
- de charger le Monsieur le maire de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CNIL
- d'autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, applicable au sein des Etats membres le 25 mai 2018,

Vu la possibilité offerte par l'ATD24

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

ARTICLE 1 : Désigner l'ATD24 délégué mutualisé à la protection des données.

ARTICLE 2 : Donner délégation à Monsieur le maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation, dont la signature de la convention avec l'ATD24.

2) Succession au profit de la commune

La commune de THIVIERS va être bénéficiaire pour 1/6 ème de l'actif d'une succession. Cette succession ne détient pas de passif, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette succession :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **D'Accepter** cette succession
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette succession
- **De Désigner** Maître Corinne FAVEREAU pour le règlement de cette succession
- **D'inscrire** les crédits nécessaires, 1 500 € TTC, relatifs aux émoluments de la dite succession.

FINANCES

3) Décision modificative 1 Budget Principal 2018

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante.

24551	COMMUNE DE THIVIERS	DM n°1 2018
Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N°1 - 14 juin 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 600.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 600.00 €
R-1321-360 : Travaux école primaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
R-1641-360 : Travaux école primaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	173 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	173 000.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	10 203.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-360 : Travaux école primaire	10 203.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	10 203.00 €	10 203.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2118 : Autres terrains	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 000.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-360 : Travaux école primaire	0.00 €	315 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	315 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	17 203.00 €	332 803.00 €	0.00 €	315 600.00 €
Total Général		315 600.00 €		315 600.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative N°1 du Budget principal 2018

4) Annulation de la subvention au Conseil Départemental : « Travaux de restructuration des écoles – 1ère phase »

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir acter l'annulation de la subvention attribuée par le Conseil Départemental au titre des Contrats de Territoire « Travaux de restructuration des écoles – 1ère phase » dossier n°00088762 en février 2017. Compte tenu de l'abandon de ce projet, il est nécessaire de formuler par délibération l'annulation de cette subvention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE et SOLLICITE L'ANNULATION de** la subvention attribuée par le Conseil Départemental relative aux travaux de restructuration des écoles – 1ère phase – dossier 00088762.

RESSOURCES HUMAINES

5) Tableau des emplois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le tableau des effectifs ci-dessous

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs ci-dessous.

tableau des emplois au 1er juillet 2018					
Catégorie	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes existants OUVERTS	postes à ouvrir	postes à fermer
		Attaché principal	0	1	0
A	Attaché territorial	Attaché	2	0	1
C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif principal 1ère Classe	3	1	0
C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	0	1
C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif	1	0	0
C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	0	1
C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint territorial d'animation	2	0	0
A	Professeur territorial d'Enseignement Artistique	Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	1	0	1
B	Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	0	0
C	Adjoint du patrimoine territorial	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	0	1
C	Agent de police municipale	Chef de Police Municipale	1	0	0
C	A.T.S.E.M	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	2	0	2
C	A.T.S.E.M	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	2	0
B	technicien territorial	technicien	1	0	0
C	Agent de Maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	4	0	1
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	0	0
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	5	3	0
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	16	0	4
EMPLOIS DE DROIT PRIVE					
	contrat d'apprentissage		1	0	0
		Sous-total	47	7	12
BESOIN OCCASIONNEL					
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	2	0	0
	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif	2	0	0
		Sous-total	4	0	0
AGENTS SAISONNIERS					
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	2	0	0
		Sous-total	2	0	0
		TOTAL GENERAL	53	7	12

6) Modification du RIFSEEP

Suite à l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application au cadre d'emploi d'assistants de conservation du patrimoine et de bibliothèque, il est nécessaire de modifier le tableau afin de rajouter le groupe de fonction correspondant à la filière culturelle et d'inclure notamment la fonction de responsable de bibliothèque.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur :

- Le rattachement de ce groupe de fonction dans le tableau général du RIFSEEP.
- La modification de la délibération N°2018-03/17 afin d'inclure les éléments issus du décret

Part IFSE :

Groupes	Fonctions	Plafond réglementaire Fonction publique d'Etat	Montant plafond Annuel IFSE de la collectivité
A 1	DGS de commune de – 10 000 hab Direction adjointe Direction des services techniques	36.210 €	18.000 €
B 1	Responsable services techniques Responsable service population citoyenneté Responsable ressources humaines Responsable urbanisme Responsable bibliothèque/médiathèque	Entre 11.340 € et 17.480 € selon les grades	6.000 €
B 2	Adjointe Service Finances Adjointe Service RH Responsable communication Responsable Restauration scolaire	Entre 11.340 € et 17.480 € selon les grades	5.500 €
C 1	Responsable Bâtiments Responsable espaces verts	Entre 11.340 € et 17.480 € selon les gra	2.000 €

	<i>Responsable équipements sportifs</i> <i>Responsable voirie</i> <i>Projectionniste</i> <i>Agent urbanisme</i>	<i>des</i>	
C 2	<i>Agent Accueil</i> <i>Adjoint d'animation</i> <i>Agent service technique</i> <i>Agent administratif</i> <i>Agent service comptabilité</i> <i>Agent service culture</i> <i>Agent technique d'hygiène</i> <i>ATSEM</i> <i>Agent de restauration collective</i>	11.340 €	1.300 €

Part CIA :

Groupes	Fonctions	Plafond réglementaire Fonction publique d'Etat	Montant plafond Annuel du CIA de la collectivité
A 1	<i>DGS de commune de – 10 000 hab</i> <i>Direction adjointe</i> <i>Direction des services techniques</i>	6 390€	2.450 €
B 1	<i>Responsable services techniques</i> <i>Responsable service population citoyenneté</i> <i>Responsable ressources humaines</i> <i>Responsable urbanisme</i> <i>Responsable bibliothèque / médiathèque</i>	<i>Entre 1 260 € et</i> <i>2 380 € selon les grades</i>	2.100 €
B 2	<i>Adjointe Service Finances</i>	<i>Entre 1 260 € et</i>	

	<i>Adjointe Service RH</i> <i>Responsable communication</i> <i>Responsable Restauration scolaire</i>	<i>2 380 € selon les gardes</i>	<i>600 €</i>
C 1	<i>Responsable Bâtiments</i> <i>Responsable espaces verts</i> <i>Responsable équipements sportifs</i> <i>Responsable voirie</i> <i>Projectionniste</i> <i>Agent Urbanisme</i>	<i>Entre 1 260 € et 2 380 € selon les gardes</i>	<i>195€</i>
C 2	<i>Agent Accueil</i> <i>Adjoint d'animation</i> <i>Agent service technique</i> <i>Agent administratif</i> <i>Agent service comptabilité</i> <i>Agent service culture</i> <i>Agent technique d'hygiène</i> <i>ATSEM</i> <i>Agent de restauration collective</i>	<i>1 260 €</i>	<i>130€</i>

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** Le rattachement de ce groupe de fonction dans le tableau général du RIFSEEP.
- **ACCEPTE** la modification de la délibération N°2018/03/17 afin d'inclure les éléments issus du 14 mai 2018

URBANISME

7) Biens vacants sans maîtres

L'arrêté préfectoral du 6 avril 2018 constate la vacance de biens sans maîtres sur le territoire de la commune de THIVIERS. Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral la commune peut si elle le souhaite incorporer les biens concernés (voir plan ci-joint) au domaine communal.

Les parcelles concernées sont :

- Section AL – parcelle 58
- Section BE – parcelle 68

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'intégrer les parcelles AL 58 et BE 68 dans le domaine privé communal

8) Achat de terrain carrefour Croix St Jacques

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la Croix St Jacques dans l'objectif de réaliser le double tourne à gauche et conformément au document d'arpentage réalisé par le cabinet CHATENOUD, il est impératif :

- d'autoriser la commune à acquérir les parcelles AT 225 et AT 227 d'une superficie de 494 m² au tarif de 11 €/m²
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette opération

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la commune à acquérir les parcelles AT 225 et AT 227 d'une superficie totale de 494 m² au tarif de 11€/m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer les actes et tous les documents nécessaires à cette opération
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à l'opération au Budget principal

EAU / ASSAINISSEMENT

9) Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau

Monsieur le Maire rappelle l'objet d'un RPQS et présente à l'ensemble du Conseil Municipal les éléments saillants du service d'eau potable.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service en pièce jointe,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

10) Rapport sur le prix et la qualité des services de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle l'objet d'un RPQS et présente à l'ensemble du Conseil Municipal les éléments saillants du service de l'assainissement collectif.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service en pièce jointe,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

SUBVENTIONS

11) Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes (tableau des subventions en annexe)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ALLOUE** des subventions de fonctionnement aux associations,
- **APPROUVE** le tableau de subvention aux associations pour l'année 2018 annexé à la présente délibération.

Tableau des Subventions aux associations

ASSOCIATIONS		
	fonctionnement	exceptionnelle
Sports	21 100,00 €	3 200,00 €
Asso Thibérienne Gym Volontaire	200,00 €	
Thibérienne football	4 500,00 €	
Foothislecole	2 500,00 €	
XV du Haut Périgord	2 000,00 €	- €
La pétanque thibérienne	1 000,00 €	200,00 €
Badminton club Thiviers		
Cycloclub du Périgord vert	300,00 €	
Kobudo club		
les Colombines	1 000,00 €	1 000,00 €
Road Riders 24		
Cepe vert hand ball	3 000,00 €	1 000,00 €
Thiviers tennis club	2 500,00 €	500,00 €
Thiviers sport auto	3 500,00 €	500,00 €
Gaule Thibérienne	600,00 €	
Vélo Club Trélissacois	X	
Social,santé	1 700,00 €	- €
Secours populaire	100,00 €	
Asso.Françoise pour les Sclérosés En Plaque (AFSEP)	X	
SOS chats libres		
FNATH Asso Accidentés section de THIVIERS	100,00 €	
Comité Départemental Ligue contre le cancer	400,00 €	
CIDFF Dordogne	200,00 €	
Espoir	400,00 €	
France Alzheimer Dordogne	150,00 €	
UDAF	100,00 €	
Secours catholique Délégation Périgord Agenais	100,00 €	
Alcool assistance	X	
Rotary Club	150,00 €	
Asso.des Boules aux Nez (Périgueux)	X	
Asso. des Précaires et des Chômeurs de la Dordogne (A.P.C.D)	X	
Corentin Cœur de Guerrier		
Retraités, anciens combattants	800,00 €	- €
Comité de THIVIERS de la FNACA	300,00 €	
comité de liaison anciens combattants	X	
les amis de la Maison de retraite (La Coquille)	X	
SNEMM 833 E section Thiviers - section des médaillés militaires	500,00 €	
Education, Jeunesse	700,00 €	- €
Amicale laïque de THIVIERS section astronomie	500,00 €	
Foyer socio éducatif Collège Bourlia.	X	
Prévention routière 24 Dordogne	150,00 €	
UDDEN 24	50,00 €	

Loisirs, culture	3 300,00 €	500,00 €
L'Atelier de la Poésie	X	
Club photo en Périgord vert	X	
Les Amis de Javea	1 500,00 €	
Asso. Atout Contes	X	
Les Jardins Partagés	X	
ACTHIV	500,00 €	
Asso.Vocalia	200,00 €	
Cheval nature en Périgord Vert	300,00 €	
Théâtre de poche	X	
1755 - 2004 les faïences de THIVIERS	800,00 €	500,00 €
ASSOCIATIONS		
	fonctionnement	exceptionnelle
Tourisme, économie, animation	3 550,00 €	- €
Comité foie gras et truffes du Pays thibérien	2 500,00 €	
Thiviers pour ne pas oublier	X	
Thiv'oise	X	
Comice Agricole du Pays THIBERIEN	800,00 €	
ADIL 24	250,00 €	
Inter Asso.	X	
FESTHIV	X	
Docte collège Truffe & foie gras	X	
Autres	3 600,00 €	- €
KARIMAROC	X	
Jumilhac HISTOIRE ET PATRIMOINE	300,00 €	
Campus CIFOP "école de l'entreprise"(CFA de la CCI de la Charente)	X	
UFC que choisir	X	
Les Guitares Vertes	X	
Syndicat des commerçants des marchés de France	100,00 €	
les Francas	X	
coopérative scolaire maternelle	1 000,00 €	
coopérative scolaire primaire	2 200,00 €	
	34 750,00 €	3 700,00 €
		38 450,00 €

12) Subvention à la société musicale les Joyeux Thibériens :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'association Société musicale Les Joyeux Thibériens

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 14 Pour, 1 Contre et 5 Abstentions :

- **ALLOUE** une subvention de fonctionnement de 20 000 € à La Société musicale Les Joyeux THIBERIENS

13) Subvention aux associations de Pompiers :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention aux associations suivantes :

- L'amicale des Pompiers de THIVIERS
- Union des anciens pompiers de THIVIERS

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 19 Pour, 1 Abstention (M. Jacques JUGE)

- **ALLOUE** une subvention de fonctionnement de 600 € à l'Amicale des Pompiers de THIVIERS
- **ALLOUE** une subvention de fonctionnement de 1000 € à L'Union des anciens pompiers de THIVIERS

14) Lycée ALCIDE DUSSOLIER : Subvention Séjour scolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention aux lycéens du Lycée de NONTRON ; Alcide DUSSOLIER pour différents séjours scolaires.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **ALLOUER** une subvention sur justificatif de la famille (attestation de participation au séjour par l'établissement scolaire) de 50€ par lycéen du Lycée de NONTRON Alcide DUSSOLIER.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal sa rencontre avec le nouvel Inspecteur d'Académie concernant la réflexion en cours sur l'évolution du tissu scolaire.
- Le collège de Thiviers a été sélectionné cette année par le programme spatial Européen pour une mise en liaison avec la station ISS en décembre 2018.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les cloches de l'église de Thiviers seront éteintes la semaine du 16 Juillet 2018 pour travaux du tableau électrique.
- Monsieur Benoît MOUTON fait part à l'assemblée des projets prévu par le SMCTOM concernant la déchetterie de Thiviers.
- Monsieur le Maire nous informe de l'organisation d'une réunion par les services préfectoraux en présence de Monsieur le Sous-Préfet et concernant la sécurisation des manifestations sportives à laquelle seront conviées les Associations.
- Monsieur le Maire rappelle à cette occasion quelques dates de manifestations :
- 1^{er} Juillet 2018 : Journée de Rencontre des Elus avec la Population,
- 4 Août 2018 : Nuit du Marché, organisée par l'Association « Les Amis de Javea »
- 1^{er} Septembre 2018 : Forum et Nuit des Associations.
- Point concernant les Assemblées Générales des Associations sportives : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Bernard LAGARDE a été désigné Président du FC Boulazac par Monsieur Jacques AUZOU.
- Monsieur le Maire nous présente le nouveau logo de la Ville de Thiviers.
- Monsieur Pascal MAZEAUD expose à l'assemblée l'évolution du Territoire Santé : création d'une maison de santé pluri professionnelle ; arrivée de deux nouveaux dentistes et d'une kinésithérapeute ; arrivée d'un médecin au groupe médical un jour par semaine ; projet de reprise du cabinet de radiologie en télé radiologie.

Nom et Prénom	Signature
COUTURIER Pierre-Yves	
MAZEAUD Pascal	
DEQUANT Céline	
JUGE Jacques	
LEHAIR Carole	
VIRVALEIX Vincent	
BAUDESSON Céline	
AMOUROUX Patrice	
BONNET Henri	
BRUNESSEAUX Nicole	
COURNIL Sylvie	
DOBBELS Michel	
BOST Benoît	
FAVARD Marie	
GRANERI Nathalie	
HYVOZ Isabelle	
MOUTON Benoît	
PETITJEAN Hélène	
REBIERE Michel	
ROBERTS Nicola	
VILLEPONTOUX Michel	



N° : 2018/06/01

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Règlement général de la protection des données

Monsieur le Maire,

RAPPELLE

QUE le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

QUE ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

QUE la délibération de l'ATD24 du 26 Février 2018 relative au règlement général sur la protection des données, prévoit la possibilité, dans le cadre d'une convention spécifique, de mettre à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes.

PROPOSE au Conseil municipal :

- de désigner l'ATD24, délégué mutualisé à la protection des données ;

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_01-DE
Regu le 25/06/2018

- d'autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, applicable au sein des Etats membres le 25 mai 2018,

Vu la possibilité offerte par l'ATD24

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

ARTICLE 1 : Désigner l'ATD24 délégué mutualisé à la protection des données.

ARTICLE 2 : Donner délégation à Monsieur le maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation, dont la signature de la convention avec l'ATD24.

Thiviers le 22 juin 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_01-DE
Regu le 25/06/2018



N° : 2018/06/02

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Succession au profit de la commune :

La commune de THIVIERS va être bénéficiaire pour 1/6 ème de l'actif d'une succession. Cette succession ne détient pas de passif, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette succession :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'Accepter cette succession
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette succession
- De Désigner Maître Corinne FAVEREAU pour le règlement de cette succession
- D'inscrire les crédits nécessaires, 1 500 € TTC, relatifs aux émoluments de la dite succession.

Thiviers le 22 juin 2018,

Le Maire.

Pour le Maire,



Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_02-DE
Regu le 25/06/2018



N° : 2018/06/03

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Décision Modificative Budget Principal 1 :

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante.

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_03-DE
Regu le 25/06/2018

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°1 2018
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N°1 - 14 juin 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 600.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 600.00 €
R-1321-360 Travaux école primaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
R-1641-360 Travaux école primaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	173 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	173 000.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	10 203.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-360 Travaux école primaire	10 203.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	10 203.00 €	10 203.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2118 : Autres terrains	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2166 : Autres immobilisations corporelles	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 000.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-360 Travaux école primaire	0.00 €	315 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	315 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	17 203.00 €	332 803.00 €	0.00 €	315 600.00 €
Total Général		315 600.00 €		315 600.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative N°1 du Budget principal 2018

Thiviers le 22 juin 2018,
Le Maire.



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_03-DE
Regu le 25/06/2018



N° : 2018/06/04

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Annulation de la subvention du CONSEIL DEPARTEMENTAL « Travaux de restructuration des écoles – 1ère phase – DOSSIER 00088762 :

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir acter l'annulation de la subvention attribuée par le Conseil Départemental au titre des Contrats de Territoire « Travaux de restructuration des écoles – 1ère phase » dossier n°00088762 en février 2017. Compte tenu de l'abandon de ce projet, il est nécessaire de formuler par délibération l'annulation de cette subvention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_04-DE
Regu le 25/06/2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE et SOLLICITE L'ANNULATION** de la subvention attribuée par le Conseil Départemental relative aux travaux de restructuration des écoles – 1^{ère} phase – dossier 00088762.

Thiviers le 22 juin 2018,
Le Maire.



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_04-DE
Regu le 25/06/2018



N° : 2018/06/05

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Tableau des effectifs :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le tableau des effectifs ci-dessous

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs ci-joint.

Thiviers le 22 juin 2018,

Le Maire.



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_05-DE
Regu le 25/06/2018

tableau des emplois au 1er juillet 2018					
Catégorie	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes existants OUVERTS	postes à ouvrir	postes à fermer
		Attaché principal	0	1	0
A	Attaché territorial	Attaché	2	0	1
C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif principal 1ère Classe	3	1	0
C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	0	1
C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif	1	0	0
C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	0	1
C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint territorial d'animation	2	0	0
A	Professeur territorial d'Enseignement Artistique	Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	1	0	1
B	Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	0	0
C	Adjoint du patrimoine territorial	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	0	1
C	Agent de police municipale	Chef de Police Municipale	1	0	0
C	A.T.S.E.M	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	2	0	2
C	A.T.S.E.M	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	2	0
B	technicien territorial	technicien	1	0	0
C	Agent de Maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	4	0	1
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	0	0
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	5	3	0
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	16	0	4
EMPLOIS DE DROIT PRIVE					
	contrat d'apprentissage		1	0	0
		Sous-total	47	7	12
BESOIN OCCASIONNEL					
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	2	0	0
	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif	2	0	0
		Sous-total	4	0	0
AGENTS SAISONNIERS					
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	2	0	0
		Sous-total	2	0	0
		TOTAL GENERAL	53	7	12

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_05-DE
Regu le 25/06/2018



N° : 2018/06/06

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Modification du RIFSEEP :

Suite à l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application au cadre d'emploi d'assistants de conservation du patrimoine et de bibliothèque, il est nécessaire de modifier le tableau afin de rajouter le groupe de fonction correspondant à la filière culturelle et d'inclure notamment la fonction de responsable de bibliothèque.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur :

- Le rattachement de ce groupe de fonction dans le tableau général du RIFSEEP.
- La modification de la délibération N°2018-03/17 afin d'inclure les éléments issus du décret

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_06-DE
Regu le 25/06/2018

Part IFSE

Groupes	Fonctions	Plafond réglementaire Fonction publique d'Etat	Montant plafond Annuel IFSE de la collectivité
A 1	DGS de commune de – 10 000 hab Direction adjointe Direction des services techniques	36.210 €	18.000 €
B 1	Responsable services techniques Responsable service population citoyenneté Responsable ressources humaines Responsable urbanisme Responsable bibliothèque/médiathèque	Entre 11.340 € et 17.480 € selon les grades	6.000 €
B 2	Adjointe Service Finances Adjointe Service RH Responsable communication Responsable Restauration scolaire	Entre 11.340 € et 17.480 € selon les grades	5.500 €
C 1	Responsable Bâtiments Responsable espaces verts Responsable équipements sportifs Responsable voirie Projectionniste Agent urbanisme	Entre 11.340 € et 17.480 € selon les gra des	2.000 €
C 2	Agent Accueil Adjoint d'animation Agent service technique Agent administratif	11.340 €	1.300 €

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_06-DE
Regu le 25/06/2018

	<i>Agent service comptabilité</i> <i>Agent service culture</i> <i>Agent technique d'hygiène</i> <i>ATSEM</i> <i>Agent de restauration collective</i>		
--	--	--	--

Part CIA :

Groupes	Fonctions	Plafond réglementaire Fonction publique d'Etat	Montant plafond Annuel du CIA de la collectivité
A 1	<i>DGS de commune de – 10 000 hab</i> <i>Direction adjointe</i> <i>Direction des services techniques</i>	6 390€	2.450 €
B 1	<i>Responsable services techniques</i> <i>Responsable service population citoyenneté</i> <i>Responsable ressources humaines</i> <i>Responsable urbanisme</i> <i>Responsable bibliothèque / médiathèque</i>	<i>Entre 1 260 € et</i> <i>2 380 € selon les grades</i>	2.100 €
B 2	<i>Adjointe Service Finances</i> <i>Adjointe Service RH</i> <i>Responsable communication</i> <i>Responsable Restauration scolaire</i>	<i>Entre 1 260 € et</i> <i>2 380 € selon les gardes</i>	600 €
C 1	<i>Responsable Bâtiments</i>	<i>Entre 1 260 € et</i>	

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_06-DE
 Regu le 25/06/2018

	<i>Responsable espaces verts</i> <i>Responsable équipements sportifs</i> <i>Responsable voirie</i> <i>Projectionniste</i> <i>Agent Urbanisme</i>	2 380 € selon les gardes	195€
C 2	<i>Agent Accueil</i> <i>Adjoint d'animation</i> <i>Agent service technique</i> <i>Agent administratif</i> <i>Agent service comptabilité</i> <i>Agent service culture</i> <i>Agent technique d'hygiène</i> ATSEM <i>Agent de restauration collective</i>	1 260 €	130€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** Le rattachement de ce groupe de fonction dans le tableau général du RIFSEEP.
- **ACCEPTE** la modification de la délibération N°2018/03/17 afin d'inclure les éléments issus du 14 mai 2018

Thiviers le 22 juin 2018,
Le Maire.



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_06-DE
Regu le 25/06/2018



N° : 2018/06/07

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Biens vacants sans maîtres :

L'arrêté préfectoral du 6 avril 2018 constate la vacance de biens sans maître sur le territoire de la commune de THIVIERS. Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral la commune peut si elle le souhaite incorporer les biens concernés (voir plan ci-joint) au domaine communal.

Les parcelles concernées sont :

- Section AL – parcelle 58
- Section BE – parcelle 68

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_07-DE
Regu le 25/06/2018

- **ACCEPTE** d'intégrer les parcelles AL 58 et BE 68 dans le domaine privé communal

Thiviers le 22 juin 2018,
Le Maire.



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_07-DE
Regu le 25/06/2018



N° : 2018/06/08

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Acquisition de terrain carrefour Saint-Jacques :

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la Croix St Jacques dans l'objectif de réaliser le double tourne à gauche et conformément au document d'arpentage réalisé par le cabinet CHATENOU, il est impératif :

- d'autoriser la commune à acquérir les parcelles AT 225 et AT 227 d'une superficie de 494 m² au tarif de 11 €/m²
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette opération

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_08-DE
Regu le 25/06/2018

- **AUTORISE** la commune à acquérir les parcelles AT 225 et AT 227 d'une superficie totale de 494 m² au tarif de 11€/m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer les actes et tous les documents nécessaires à cette opération
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à l'opération au Budget principal

Thiviers le 22 juin 2018,
Le Maire.



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_08-DE
Regu le 25/06/2018



N° : 2018/06/09

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Rapport sur le prix et la qualité du service de l'Eau potable (RPQS) :

Monsieur le Maire rappelle l'objet d'un RPQS et présente à l'ensemble du Conseil Municipal les éléments saillants du service d'eau potable.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires

Thiviers le 22 juin 2018,
Le Maire,

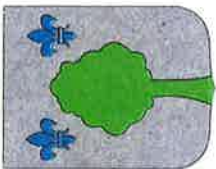
Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_09-DE
Regu le 25/06/2018



Service de l'eau potable

Exercice 2017

Tableau comparatif des indicateurs

et positionnement par rapport aux autres services au 14/06/18

Nom de la collectivité : Thiviers

Type de collectivité : Commune

Nom du service : eau potable

Missions du service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022

Existence d'une CCSP : Oui Non

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_09-DE
Reçu le 25/06/2018

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	Valeur du service	Exercice 2016		Exercice 2017			
			Moyenne dans la classe [2 000 - 3 500] habitants	Moyenne nationale	Moyenne dans la classe [2 000 - 3 500] habitants	Moyenne nationale		
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab	3 206	1 672 070 (631)	51 784 640 (5617 - 45%)	3 055	162 618 (64)	1 682 326 (1004 8%)
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	2,46	2,15 (622)	2,03 (5535 - 44%)	2,51	2,09 (64)	2 (1002 80%)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	100	98,1 (622)	96,7 (5714 - 44%)	90,5	97,6 (64)	95 (958 8%)
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	100	96,8 (624)	97,8 (5679 - 44%)	100	95,1 (64)	91 (949 - 8%)
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	107	92 (624)	73 (5687 - 44%)	107	97 (64)	91 (1004 80%)
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	81,6	76,2 (611)	79,1 (5387 - 42%)	77,5	74 (64)	77,9 (931 - 7%)
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	2,3	2,5 (619)	2,5 (5493 - 43%)	2,5	3 (64)	2,1 (934 - 7%)
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	2,1	2,1 (620)	2,3 (5503 - 43%)	2,5	2,7 (64)	2,4 (937 - 7%)
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,04	0,53 (593)	0,36 (5411 - 42%)	0,2	0,5 (64)	0,59 (998 - 8%)
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	77,5	71,7 (549)	73,8 (4860 - 37%)	77,2	69,3 (57)	75,2 (872 - 7%)
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0	0,006 (585)	0,0055 (5165 - 41%)	0,0004	0,0079 (63)	0,0079 (978 - 8%)
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	1,38	2,25 (394)	2,21 (3748 - 30%)	2,06	3,04 (55)	2,39 (853 - 7%)

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifié entre les deux années.

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2017). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2017, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales ne sont pas définitives : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif.



Thiviers

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017



Forage de Las Combas

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	11
2.3.	Recettes.....	Erreur ! Signet non défini.
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	Erreur ! Signet non défini
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) ..	Erreur ! Signet non défini.
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	19
4.1.	Branchements en plomb	19
4.2.	Montants financiers	19
4.3.	État de la dette du service	19
4.4.	Amortissements	19
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	19
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Thiviers
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Thiviers
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : _____
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 3 055 habitants au 31/12/2017 (3 206 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 876 abonnés au 31/12/2017 (1 860 au 31/12/2016).

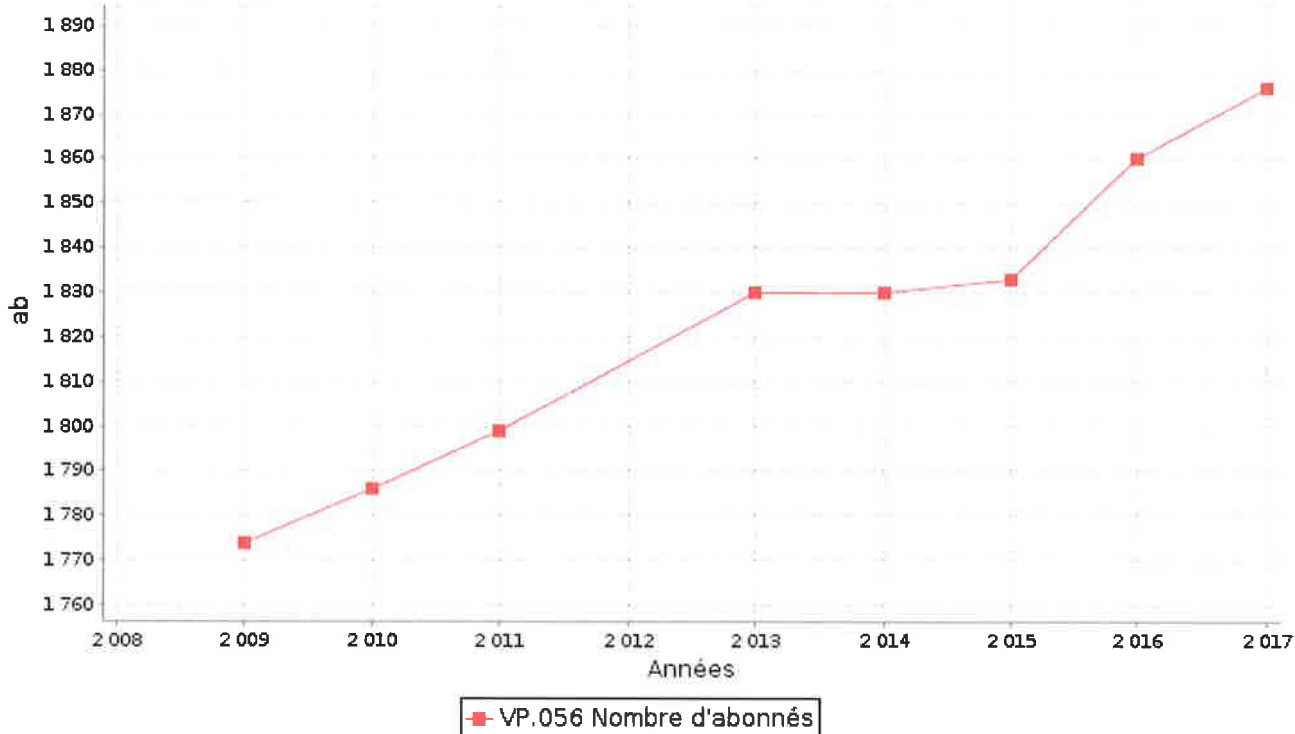
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Thiviers					
Total	1 860			1 876	0,9%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 24,27 abonnés/km au 31/12/2017 (24,23 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,63 habitants/abonné au 31/12/2017 (1,72 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 129,72 m³/abonné au 31/12/2017. (136,84 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

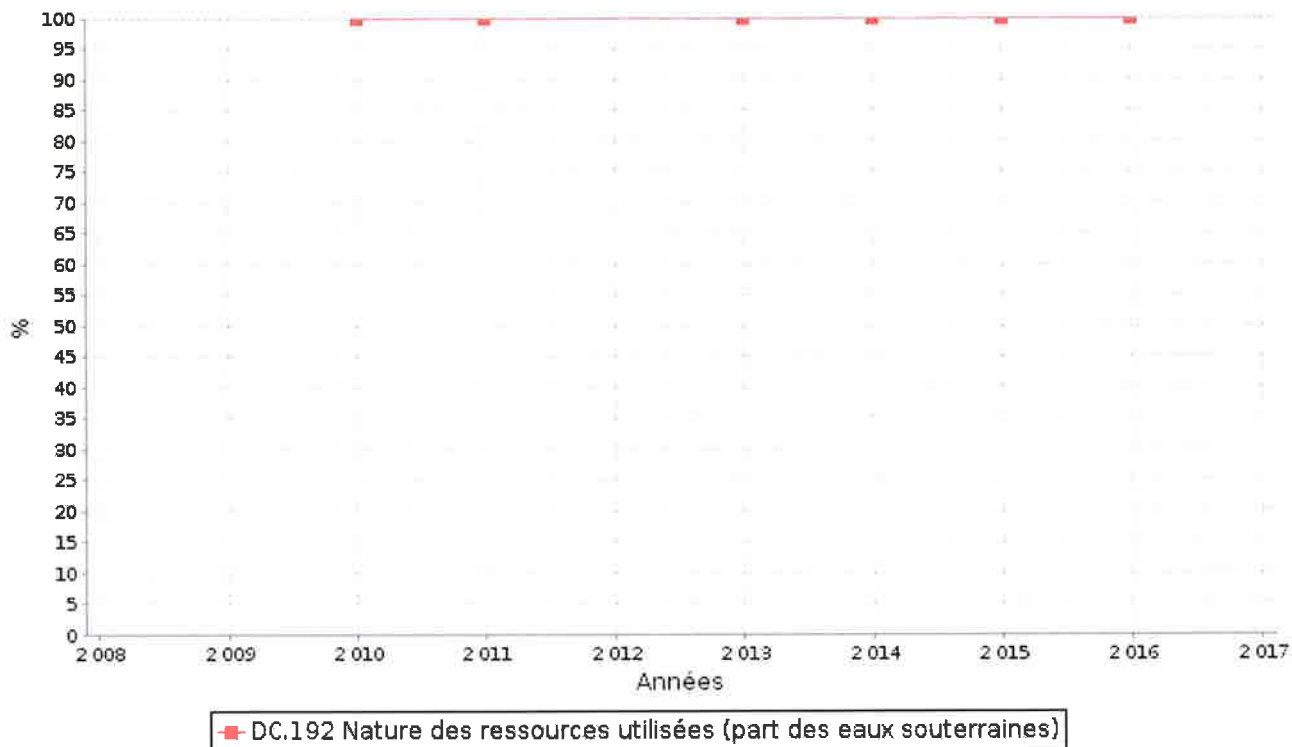


Le service public d'eau potable prélève ___ m³ pour l'exercice 2017 (___ pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Forage de Las Combas			___	___	___%
Source de Monteluze			___	___	___%
Total			___	___	___%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : __100__%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

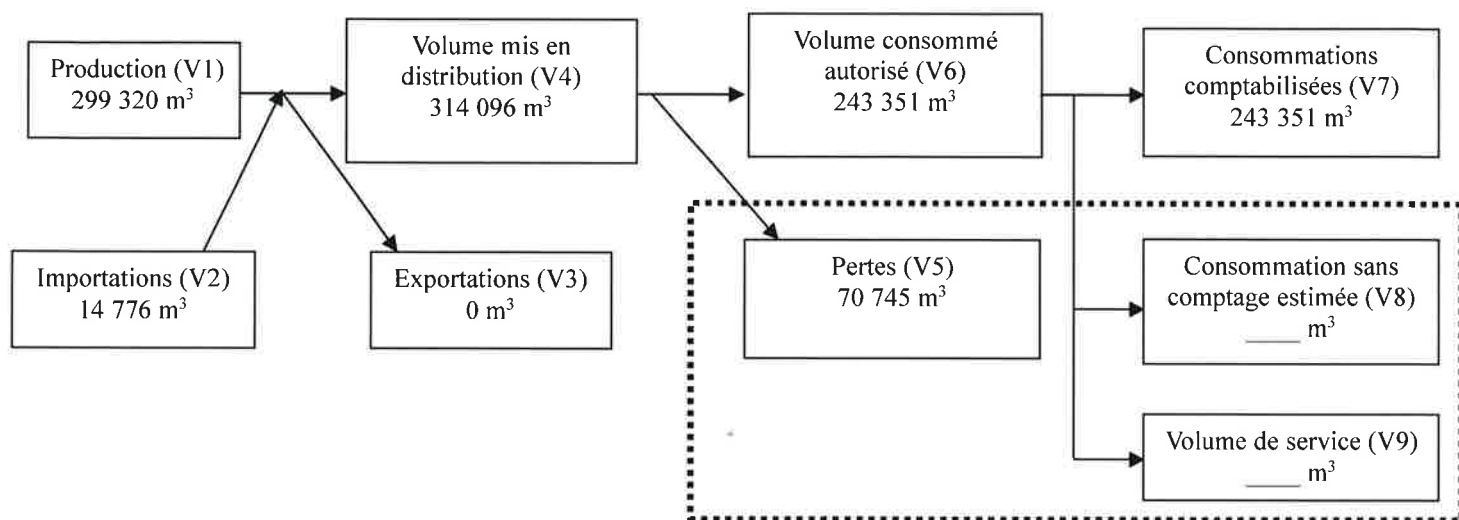


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production

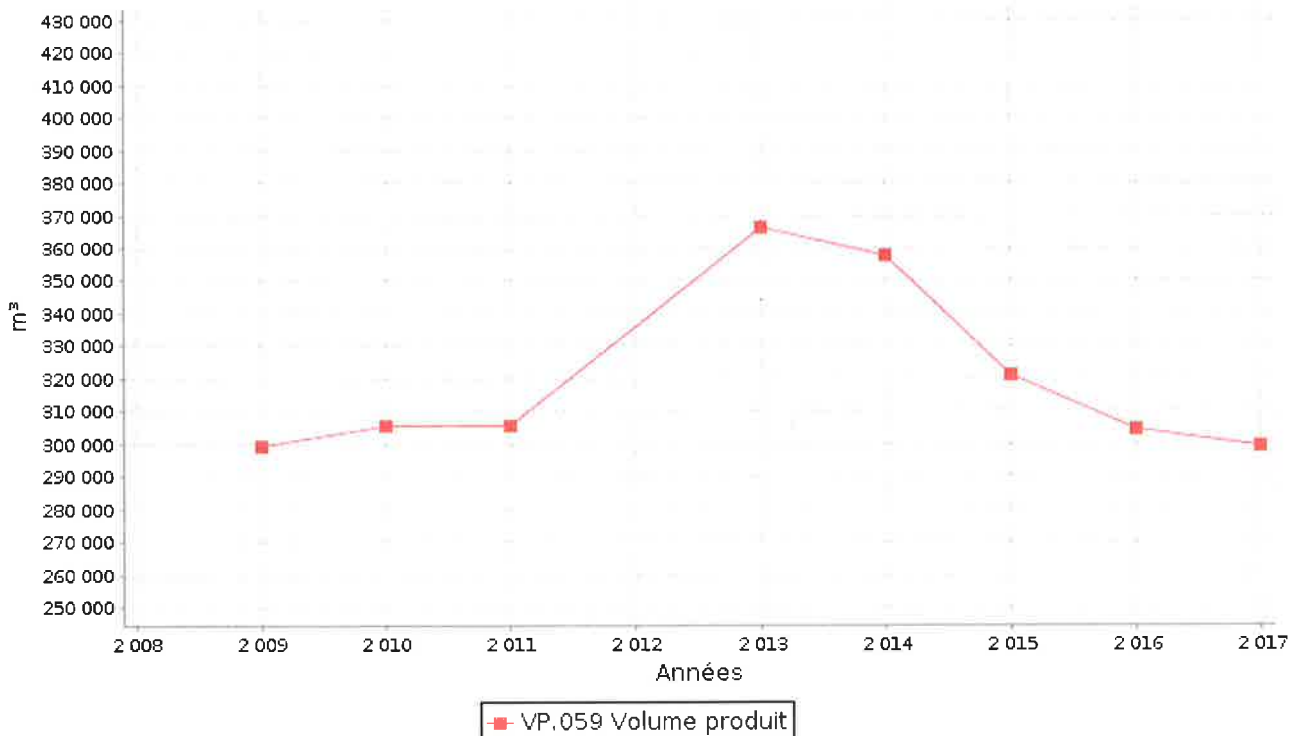


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forage de Las Combas	236 312	231 780	-1,9%	80
Source de Monteluca	68 278	67 540	-1,1%	80
Total du volume produit (V1)	304 590	299 320	-1,7%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Total d'eaux traitées achetées (V2)	13 519	14 776	9,3%	20

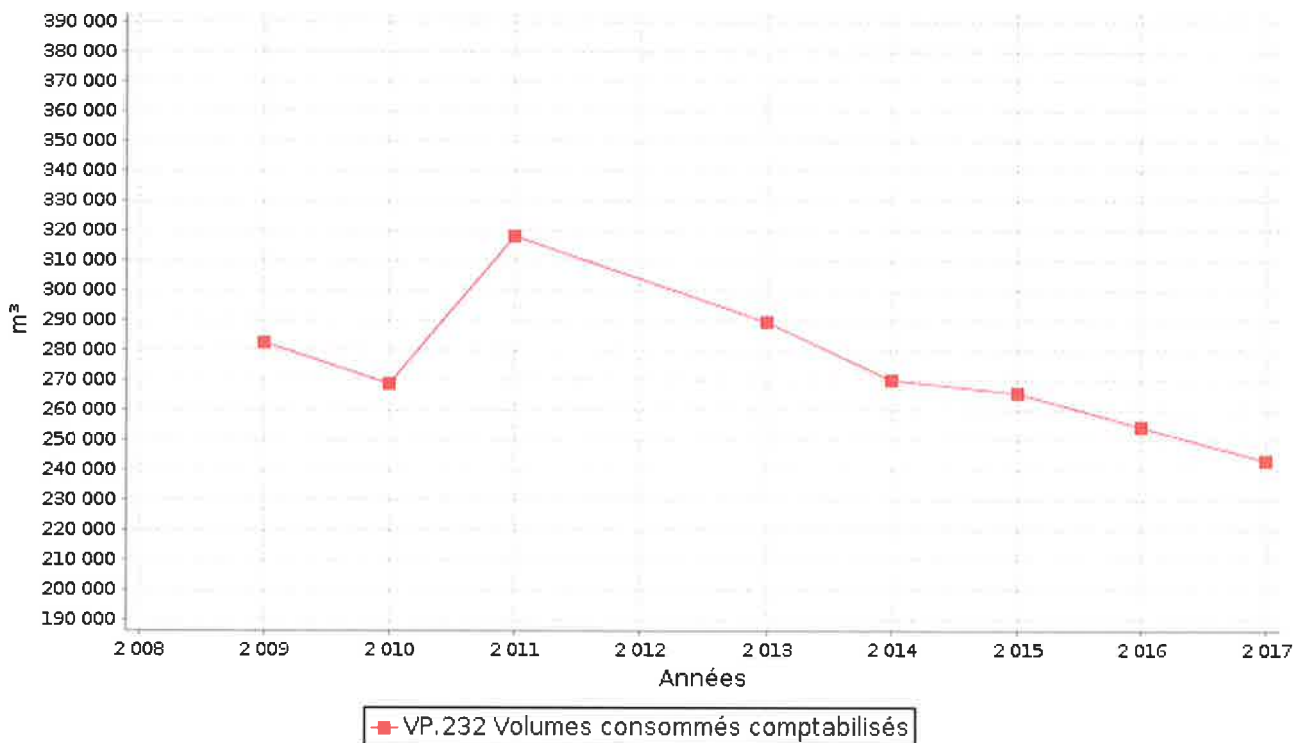
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	254 527	243 351	-4,4%
Abonnés non domestiques	—	—	—%
Total vendu aux abonnés (V7)	254 527	243 351	-4,4%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	—%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 201	—	— %
Volume de service (V9)	2 760	—	— %

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	259 488	243 351	-6,2%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 77,3 kilomètres au 31/12/2017 (76,78 au 31/12/2016).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____ € au 01/01/2017
 _____ € au 01/01/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	54 €	55 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,568 €/m ³	0,579 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	0,568 €/m ³	_____ €/m ³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	31,66 €	32,37 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,654 €/m ³	0,669 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	0,654 €/m ³	_____ €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0733 €/m ³	0,0732 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,32 €/m ³	0,33 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	_____ €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	_____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

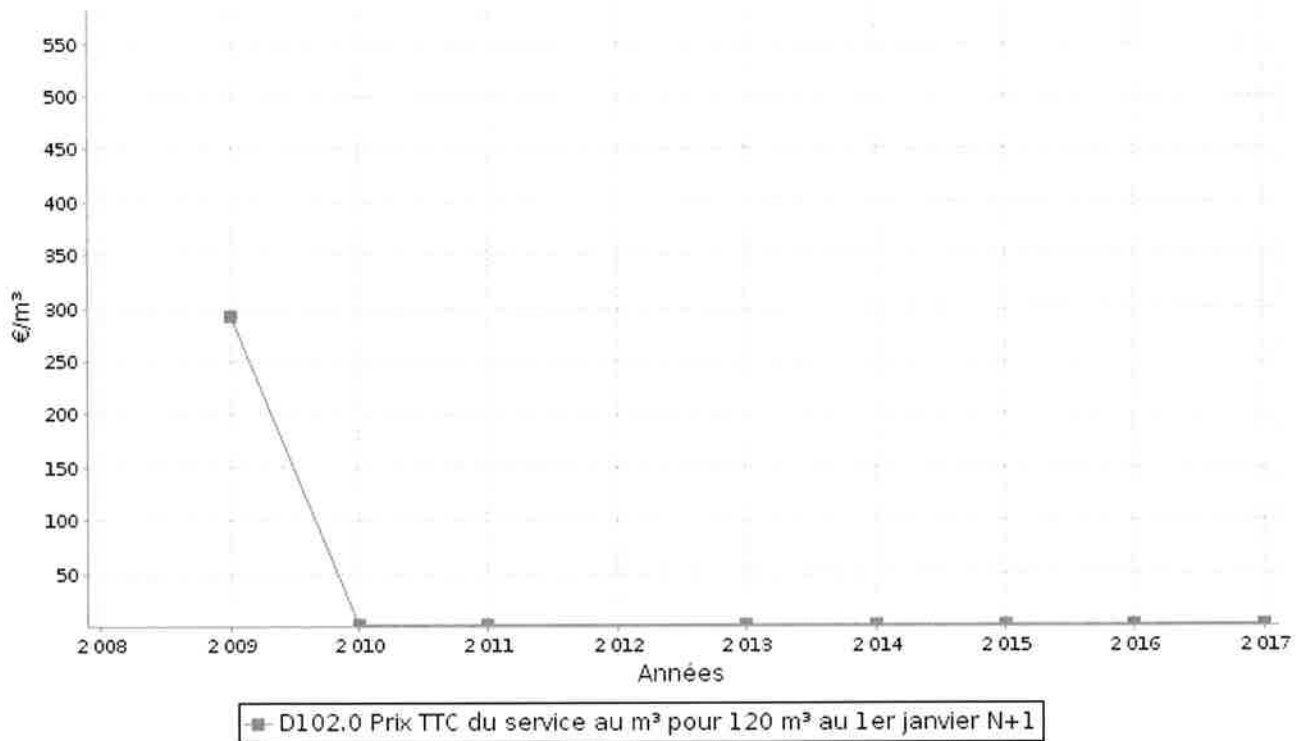
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	54,00	55,00	1,9%
Part proportionnelle	68,16	69,48	1,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	122,16	124,48	1,9%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	31,66	32,37	2,2%
Part proportionnelle	78,48	80,28	2,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,14	112,65	2,3%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,80	8,78	-0,1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	38,40	39,60	3,1%
VNF Prélèvement :	—	—	-0,1%
Autre :	—	—	—%
TVA	15,37	15,70	2,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,57	64,09	2,4%
Total	294,87	301,22	2,1%
Prix TTC au m³	2,46	2,51	2%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Thiviers		

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 549 100 € (564 425 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	23	0	21	2
Paramètres physico-chimiques	20	0	20	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	90,5%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70,67%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	107

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

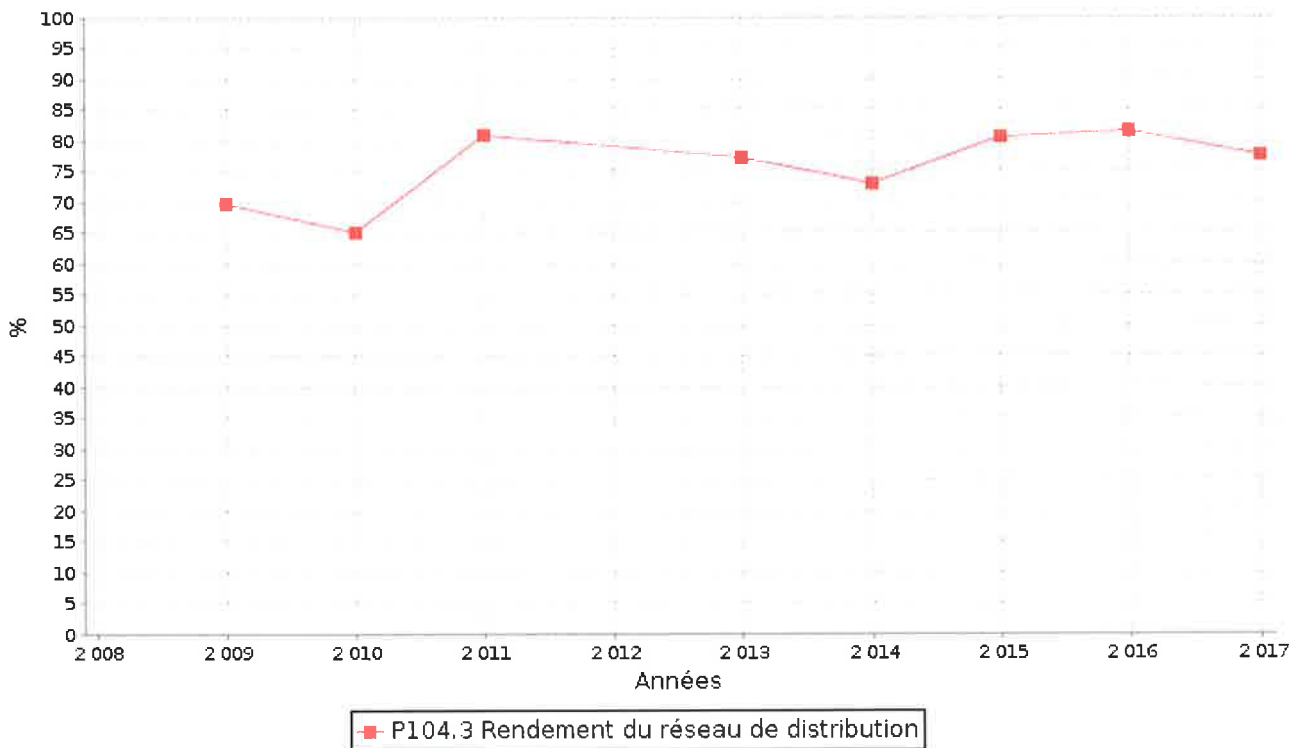
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_0 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_2}{V_1}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	81,6 %	77,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,26	8,63
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	___ %	___ %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_d - V_r}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,5 m³/j/km (2,3 en 2016).

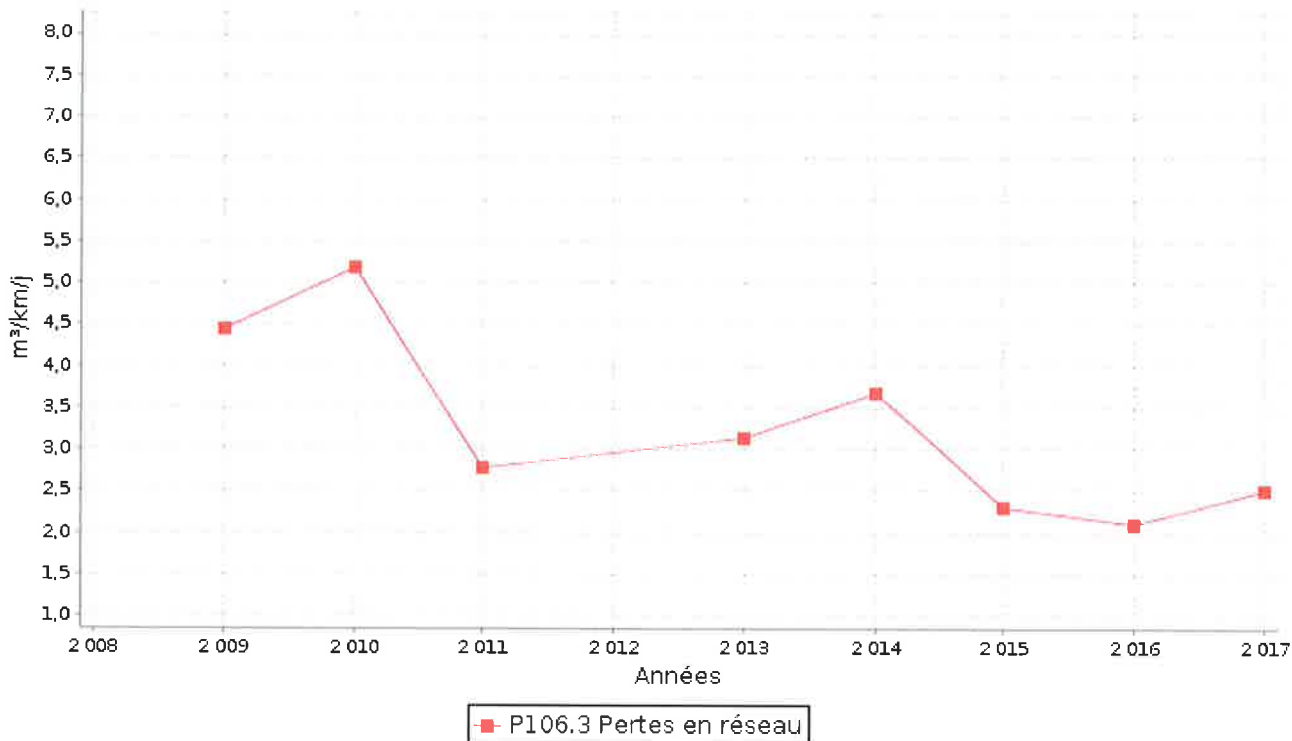
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_d - V_n}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 2,5 m³/j/km (2,1 en 2016).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0,77 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,2% (1,04 en 2016).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 77,2% (77,5% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	—
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	—	—
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
90 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0004 €/m³ pour l'année 2017 (0 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 206	3 055
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,46	2,51
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	90,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	107	107
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,6%	77,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,3	2,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,1	2,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,04%	0,2%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,5%	77,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0004



N° : 2018/06/10

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Rapport sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement Collectif (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle l'objet d'un RPQS et présente à l'ensemble du Conseil Municipal les éléments saillants du service de l'assainissement collectif.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires

Thiviers le 22 juin 2018,

Le Maire.



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_10-DE
Regu le 25/06/2018



Service de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Tableau comparatif des indicateurs

et positionnement par rapport aux autres services au 14/06/18

Nom de la collectivité : Thiviers

Type de collectivité : Commune

Nom du service : assainissement collectif

Missions du service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2024

Existence d'une CCSP : Oui Non

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_10-DE
Regu le 25/06/2018

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	Valeur du service	Exercice 2016		Exercice 2017		
			Moyenne dans la classe (1 000 - 2 000j habitants)	Moyenne nationale	Moyenne dans la classe (1 000 - 2 000j habitants)	Moyenne nationale	
D201.0	Nombre d'habitants desservis	1 990	1 150 773 (818)	41 108 984 (5537 - 35%)	1 990	1 114 421 (81)	947 487 (645 - 4%)
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0	(sans objet)	(sans objet)	0	(sans objet)	(sans objet)
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	36,6 tMS	27 066,3 (689)	1 196 485,8 (4977 - 36%)	32	888,4 (64)	15 257,2 (550 - 4%)
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	1,43 €/m ³	2,2 (808)	1,93 (5457 - 34%)	1,52	1,88 (81)	2,02 (643 - 4%)
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	60,8 %	91,98 (623)	94,81 (4535 - 28%)	60,3	93,2 (75)	93,4 (610 - 4%)
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70 points	30 (730)	56 (5285 - 33%)	70	64 (75)	52 (614 - 4%)
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	94 (530)	98 (3514 - 22%)	100	95 (69)	90 (457 - 5%)
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	95 (540)	99 (3597 - 26%)	100	97 (62)	97 (434 - 3%)
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	91 (539)	98 (3568 - 26%)	100	95 (61)	95 (425 - 3%)
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	100 %	76,3 (542)	99,3 (3416 - 25%)	100	97,8 (50)	93,7 (336 - 3%)
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,0078 €/m ³	0,0036 (704)	0,0041 (4942 - 31%)	0,001	0,0111 (78)	0,0066 (630 - 4%)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	7,48 %	2,05 (462)	1,98 (3354 - 21%)	2,06	2,82 (63)	1,9 (494 - 3%)

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifiée entre les deux années.

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2017). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2017, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales **ne sont pas définitives** : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif.



Thiviers

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017



Station d'épuration de Planneaux

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	9
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	9
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	9
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	10
2.1.	Modalités de tarification.....	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	13
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	16
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	16
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) Erreur ! Signet non défini.	
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)..... Erreur ! Signet non défini.	
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .. Erreur ! Signet non défini.	
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) Erreur ! Signet non défini.	
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	Erreur ! Signet non défini.
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	Erreur ! Signet non défini.
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Montants financiers	18
4.2.	Etat de la dette du service	18
4.3.	Amortissements	18
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	18
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	20

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Thiviers
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Thiviers
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 990 habitants au 31/12/2017 (1 990 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 200 abonnés au 31/12/2017 (1 210 au 31/12/2016).

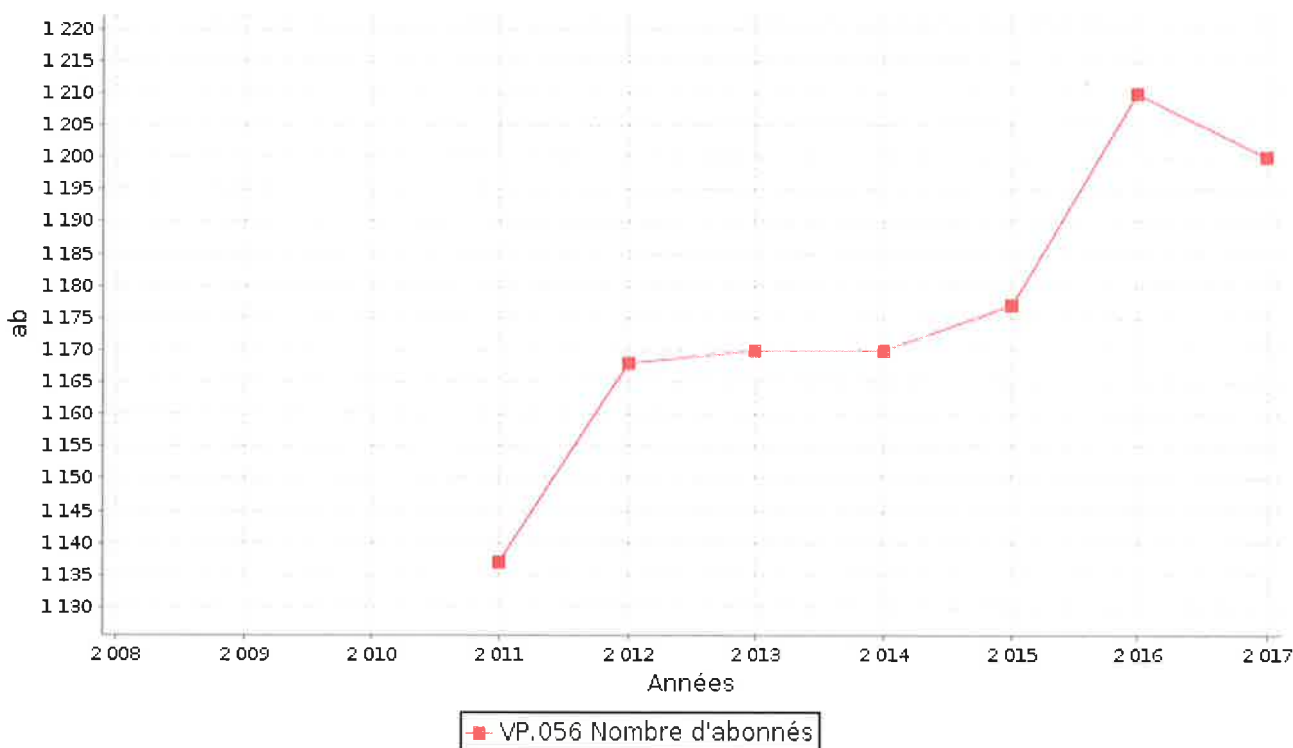
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Thiviers					
Total	1 210			1 200	-0,8%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 990.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 25 abonnés/km) au 31/12/2017. (26,34 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,66 habitants/abonné au 31/12/2017. (1,64 habitants/abonné au 31/12/2016).

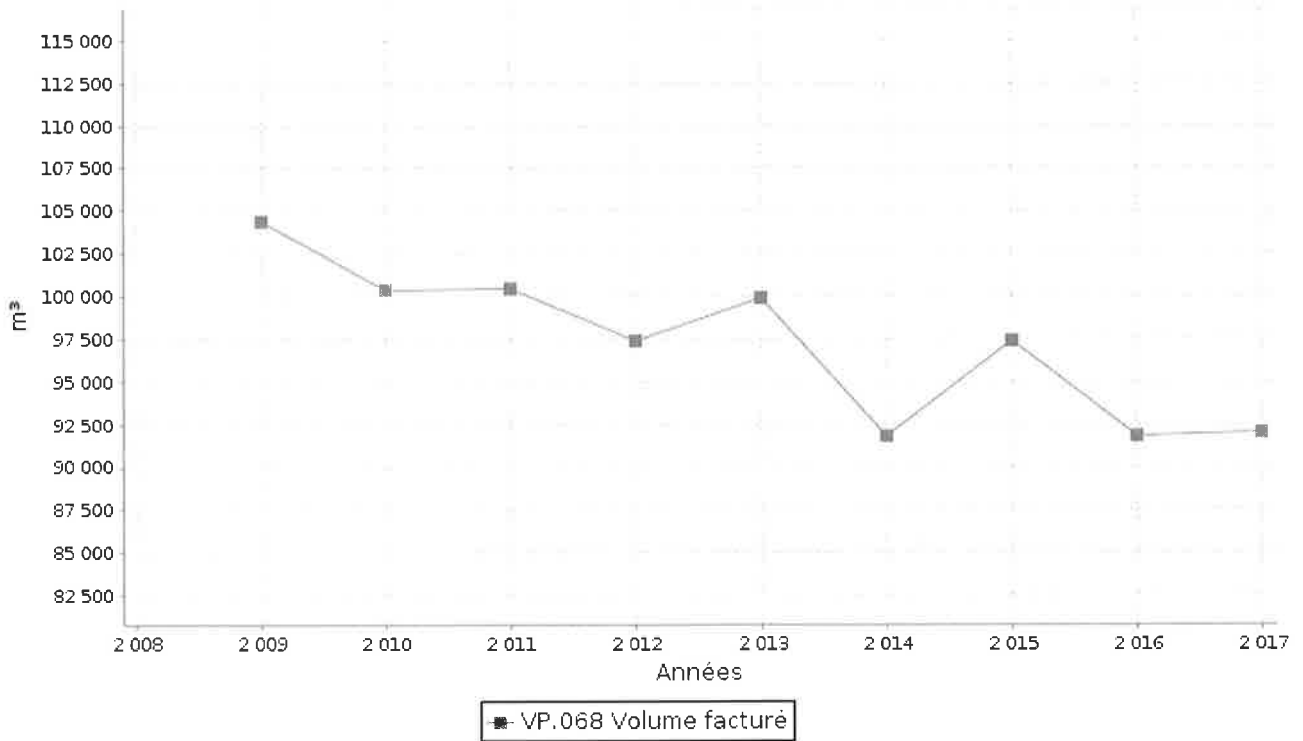


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	91 844	92 054	0,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2017 (0 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 20 km de réseau unitaire hors branchements,
- 28 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 48 km (45,94 km au 31/12/2016).

___1___ ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station du bourg de THIVIERS (nouvelle)
Code Sandre de la station : 0524551V003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/08/2009							
Commune d'implantation				Thiviers (24551)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				7800							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		la cole							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
DCO						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station du bourg de THIVIERS (nouvelle) (Code Sandre : 0524551V003)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station du bourg de THIVIERS (nouvelle) (Code Sandre : 0524551V003)	36,6	32
Total des boues évacuées	36,6	32

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	17 €/m ² taxable	17 €/m ² taxable
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	49 €	49 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,78 €/m ³	0,78 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	5,5 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,245 €/m ³	0,25 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

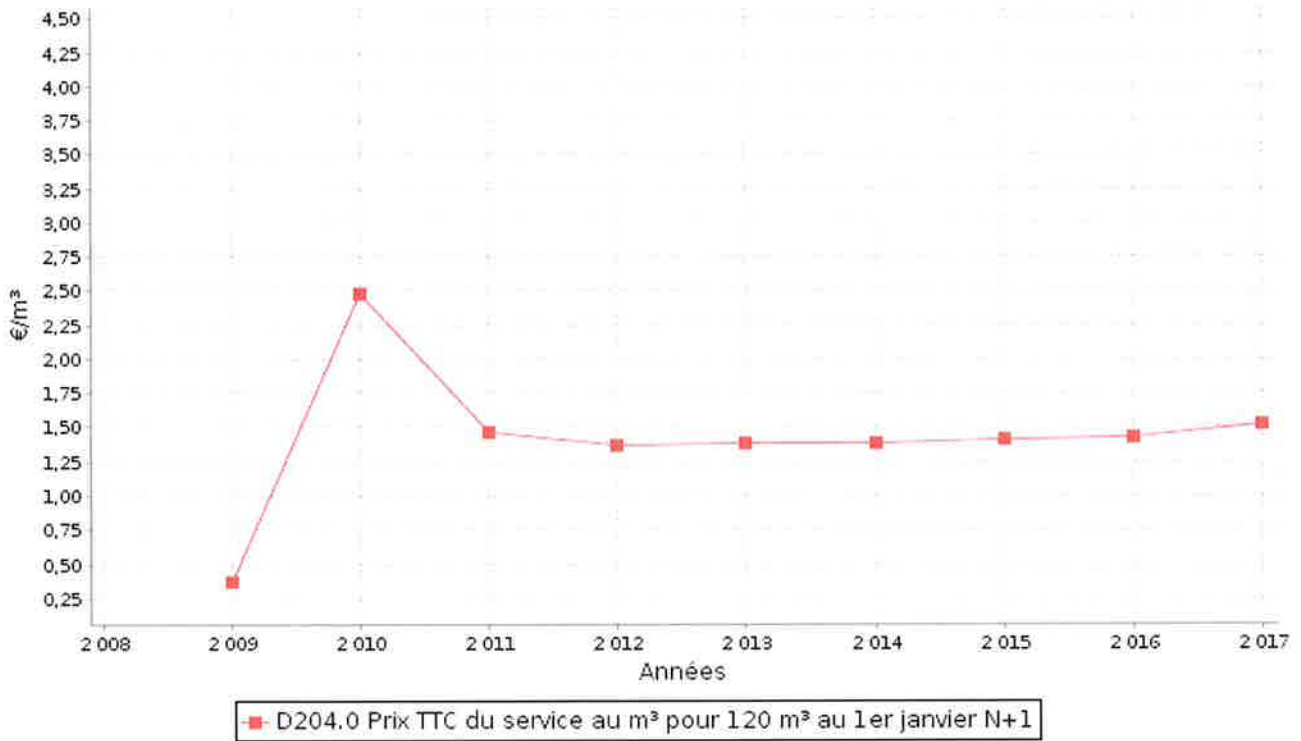
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	49,00	49,00	0%
Part proportionnelle	93,60	93,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	142,60	142,60	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____ %
Part proportionnelle	_____	_____	_____ %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____ %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	29,40	30,00	2%
VNF Rejet :	_____	_____	_____ %
Autre : _____	_____	_____	_____ %
TVA	_____	9,49	_____ %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	29,40	39,49	34,3%
Total	172,00	182,09	5,9%
Prix TTC au m³	1,43	1,52	6,3%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Thiviers		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 135 387 €

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 60,3% des 1 990 abonnés potentiels (60,8% pour 2016).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	___%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	70

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 70 pour l'exercice 2017 (70 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station du bourg de THIVIERS (nouvelle)	70,2	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station du bourg de THIVIERS (nouvelle)	70,2	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station du bourg de THIVIERS (nouvelle)	70,2	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

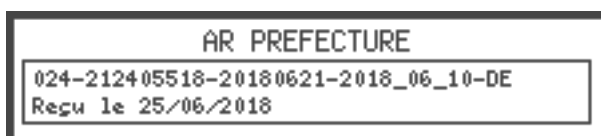
Station du bourg de THIVIERS (nouvelle) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		32

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	—
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	—	—
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2016).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
90 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,001 €/m³ pour l'année 2017 (0,0078 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 990	1 990
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	36,6	32
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,43	1,52
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	60,8%	60,3%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	70	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0078	0,001



N° : 2018/06/11

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes (tableau des subventions en annexe)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ALLOUE** des subventions de fonctionnement aux associations
- **APPROUVE** le tableau de subvention aux associations pour l'année 2018 annexé à la présente délibération.

Thiviers le 22 juin 2018,
Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
Adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_11-DE
Regu le 25/06/2018

Tableau des Subventions aux associations

ASSOCIATIONS		
	fonctionnement	exceptionnelle
Sports	21 100,00 €	3 200,00 €
Asso Thibérienne Gym Volontaire	200,00 €	
Thibérienne football	4 500,00 €	
Foothislecole	2 500,00 €	
XV du Haut Périgord	2 000,00 €	- €
La pétanque thibérienne	1 000,00 €	200,00 €
Badminton club Thiviers		
Cycloclub du Périgord vert	300,00 €	
Kobudo club		
les Colombines	1 000,00 €	1 000,00 €
Road Riders 24		
Cepe vert hand ball	3 000,00 €	1 000,00 €
Thiviers tennis club	2 500,00 €	500,00 €
Thiviers sport auto	3 500,00 €	500,00 €
Gaule Thibérienne	600,00 €	
Vélo Club Trélissacois	X	
Social,santé	1 700,00 €	- €
Secours populaire	100,00 €	
Asso.Française pour les Sclérosés En Plaque (AFSEP)	X	
SOS chats libres		
FNATH Asso Accidentés section de THIVIERS	100,00 €	
Comité Départemental Ligue contre le cancer	400,00 €	
CIDFF Dordogne	200,00 €	
Espoir	400,00 €	
France Alzheimer Dordogne	150,00 €	
UDAF	100,00 €	
Secours catholique Délégation Périgord Agenais	100,00 €	
Alcool assistance	X	
Rotary Club	150,00 €	
Asso.des Boules aux Nez (Périgueux)	X	
Asso. des Précaires et des Chômeurs de la Dordogne (A.P.C.D)	X	
Corentin Cœur de Guerrier		
Retraités, anciens combattants	800,00 €	- €
Comité de THIVIERS de la FNACA	300,00 €	
comité de liaison anciens combattants	X	
les amis de la Maison de retraite (La Coquille)	X	
SNEMM 833 E section Thiviers - section des médaillés militaires	500,00 €	
Education, Jeunesse	700,00 €	- €
Amicale laïque de THIVIERS section astronomie	500,00 €	
Foyer socio éducatif Collège Bourlia.	X	
Prévention routière 24 Dordogne	150,00 €	
UDDEN 24	50,00 €	

024 21240518 20180621 2018_06_11-DE
 Regu le 25/06/2018

Loisirs, culture	3 300,00 €	500,00 €
L'Atelier de la Poésie	X	
Club photo en Périgord vert	X	
Les Amis de Javea	1 500,00 €	
Asso. Atout Contes	X	
Les Jardins Partagés	X	
ACTHIV	500,00 €	
Asso.Vocalia	200,00 €	
Cheval nature en Périgord Vert	300,00 €	
Théâtre de poche	X	
1755 - 2004 les faïences de THIVIERS	800,00 €	500,00 €
ASSOCIATIONS		
	fonctionnement	exceptionnelle
Tourisme, économie, animation	3 550,00 €	- €
Comité foie gras et truffes du Pays thibérien	2 500,00 €	
Thiviers pour ne pas oublier	X	
Thiv'oise	X	
Comice Agricole du Pays THIBERIEN	800,00 €	
ADIL 24	250,00 €	
Inter Asso.	X	
FESTHIV	X	
Docte collège Truffe & foie gras	X	
Autres	3 600,00 €	- €
KARIMAROC	X	
Jumilhac HISTOIRE ET PATRIMOINE	300,00 €	
Campus CIFOP "école de l'entreprise"(CFA de la CCI de la Charente)	X	
UFC que choisir	X	
Les Guitares Vertes	X	
Syndicat des commerçants des marchés de France	100,00 €	
les Francas	X	
coopérative scolaire maternelle	1 000,00 €	
coopérative scolaire primaire	2 200,00 €	
	34 750,00 €	3 700,00 €
		38 450,00 €

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_11-DE
Regu le 25/06/2018



N° : 2018/06/12

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 5

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Subvention à la Société musicale Les Joyeux THIBERIENS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'association Société musicale Les Joyeux Thibériens

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 14 Pour, 1 Contre et 5 Abstention :

- **ALLOUE** une subvention de fonctionnement de 20 000 € à La Société musicale Les Joyeux THIBERIENS

Thiviers le 22 juin 2018,

Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_12-DE
Regu le 25/06/2018



N° : 2018/06/13

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Subvention aux associations :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention aux associations suivantes :

- L'amicale des Pompiers de THIVIERS
- Union des anciens pompiers de THIVIERS

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 19 Pour, 1 Abstention (M. Jacques JUGE)

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_13-DE
Regu le 25/06/2018

- **ALLOUE** une subvention de fonctionnement de 600 € à l'Amicale des Pompiers de THIVIERS
- **ALLOUE** une subvention de fonctionnement de 1000 € à L'Union des anciens pompiers de THIVIERS

Thiviers le 22 juin 2018,
Le Maire.



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_13-DE
Regu le 25/06/2018



N° : 2018/06/14

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 21 juin à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit,

ABSENTS EXCUSES : Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : M. BOST Benoit donne pouvoir à M. MOUTON Benoit
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Date de convocation : 14/06/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention :

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Céline BAUDESSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Lycée ALCIDE DUSSOLIER : Subvention Séjour scolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention aux lycéens du Lycée de NONTRON ; Alcide DUSSOLIER pour différents séjours scolaires.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **ALLOUER** une subvention sur justificatif de la famille (attestation de participation au séjour par l'établissement scolaire) de 50€ par lycéen du Lycée de NONTRON Alcide DUSSOLIER.

Thiviers le 22 juin 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180621-2018_06_14-DE
Regu le 25/06/2018